

2. Augmentation progressive de salaire proportionnellement à la valeur de subsistance. Contrôle par l'organisation syndicale.

3. Salaire intégral aux chômeurs à la charge du patron et de l'Etat. Inclusion des immigrants sans travail dans la jouissance de ces avantages. Contrôle de la paie par les syndicats.

4. Salaire égal aux hommes et aux femmes. Réglementation au travail des apprentis sous le contrôle syndical.

5. Suppression du travail à la tâche. Journée de 8 heures, et de 6 heures pour les industries insalubres. Semaine de 44 heures, paie pour 48 heures. Suppression du travail de nuit pour les femmes les enfants.

#### Questions financières

1. Abolition de tous les impôts directs ou indirects grevant l'existence de la classe ouvrière et paysanne.

2. Impôt progressif sur le capital, la rente et l'héritage. Impôt sur le luxe.

#### Questions douanières

1. Suppression des tarifs protectionnistes.

#### Revendications politiques

1. Reconnaissance des syndicats de classe, ouvriers et paysannes, comme organismes de la classe ouvrière. Droit de grève et de boycott.

2. Armement du prolétariat. Transformation de toute guerre impérialiste en guerre civile par la conquête du pouvoir. Impossibilité de l'armée d'intervenir dans les conflits contre le prolétariat.

3. Création des conseils de soldats pour contrôler le régime des casernes. Conservation de tous des droits civils et politiques aux conscrits pendant la durée du service militaire.

4. Opposition à tout armement. Création de centurions rouge de prolétaires et de paysans pour combattre le fascisme national, la Ligue patriote, etc.

5. Libération immédiate de tous les emprisonnés pour causes sociales.

6. Education des enfants auprès de l'Etat. Livraison gratuite d'ustensiles, de vêtements et de nourriture. Ecoles professionnelles pour les jeunes ouvriers, dont la journée de travail sera réduite à 6 heures. Contrôle et direction de l'enseignement primaire par l'organisation ouvrière.

7. Création d'universités populaires sous le contrôle des organisations ouvrières. Intervention dans la direction de l'enseignement secondaire par la représentation directe des étudiants aux conseils directeurs et su périeurs des universités de l'Etat.

8. Egalité politique et civile de la femme et de l'homme à partir de l'âge de 18 ans.